



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 22 janvier 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **TRENTE** du mois de **JANVIER**, à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI F ép SALGE. BRACCINI J.P. CAVALLINI O ép RAFFAELLI. CRISTOFARI P. GRASSINI L. MARTINETTI F. MEZZANA C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. ROSSI E ép MUSSIER. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M.**

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
CASANOVA Stéphane	CRISTOFARI Paul
GUAITELLA Corinne ép PALMIERI	PELLEGRINI Richard
MARINI Cécile	GRASSINI Luc
ROSSI Jean-Philippe	MEZZANA Catherine
VALERY Jean-Noël	BRACCINI Jean-Pascal

Absents excusés : MM. **BECK P. COMTE I. FERRANDI J. GRASSINI R.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **14** conseillers présents, **9 conseillers absents** dont **5 ayant donné mandat de vote**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur **MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **4 décembre 2025** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-300126-003

Domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, et notamment son article 37 (VI) modifié par ordonnance n° 2014-1335 du 06 novembre 2014 art 8 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu les décisions budgétaires résultant de l'exercice 2025 ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée délibérante que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance.

Accusé de réception par la préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-003-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Délibération n° de-300126-003 (suite)

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation susmentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Maire ayant donné lecture des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget primitif 2026 ;

Pour mémoire : crédits ouverts au budget 2025 : **7 408 369.90 euros**

Quart des crédits ouverts : **1 852 092.47 euros**

Crédits affectés	Opération	Compte	Libellé	Nature des travaux
20 000 €	101	2183	Acquisition de matériel de bureau	Acquisition de matériel de bureau
30 000 €	102	2184	Acquisition de mobilier	Acquisition de mobilier
20 000 €	103	2157	Acquisition véhicule	Acquisition véhicule
1 000 €	104	203	Réserves foncières	Frais de publicité
50 000 €	104	2111	Réserves foncières	Acquisition
5 000 €	105	203	Travaux de bâtiments	Frais de publicité
50 000 €	105	231	Travaux de bâtiments	Diagnostics / Petits travaux
25 000 €	105	2158	Travaux de bâtiments	Acquisition
2 000 €	106	203	Travaux de voirie	Frais de publicité
50 000 €	106	2152	Travaux de voirie	Installation de voirie
200 000 €	106	231	Travaux de voirie	Voirie / Enfouissement réseau / Aménagement...
5 000 €	112	203	Plaque publique et stationnement	Frais de publicité
100 000 €	112	231	Place publique et stationnement	Place Mattei / Eclairage public / Divers travaux
20 000 €	122	231	Travaux bâtiments scolaires	Travaux bâtiments scolaires
10 000 €	124	203	Eglise Sainte Lucie	Frais de publicité
90 000 €	124	231	Eglise sainte Lucie	Aménagement église
5 000 €	128	203	Extension cimetière Guaitella	Frais de publicité
95 000 €	128	231	Extension cimetière Guaitella	Travaux d'extension du cimetière
5 000 €	137	203	Rosa Verde	Frais de publicité
5 000 €	138	2184	Structure multi accueil	Acquisition
15 000€	138	231	Structure multi accueil	Travaux
5 000 €	142	203	Parking Casevecchie	Frais de publicité
40 000 €	142	231	Parking Casevecchie	Sécurisation du parking / Etudes / Travaux
5 000 €	143	203	Parking Alzetu	Frais de publicité
45 000 €	143	231	Parking Alzetu	Création parking Alzetu
5 000 €	145	203	Vidéo protection	Frais de publicité
155 000 €	145	231	Vidéo protection	Vidéo protection ensemble commune
30 000 €	146	2188	E nivere	Accusé de réception en préfecture du site, mobilier, bancs

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-003-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Séance du 30 janvier 2026

Délibération n° de-300126-003 (suite)

5 000 €	147	203	Entrée de Ville	Frais de publicité
45 000 €	147	231	Entrée de Ville	Etude / Paysagiste / Aménagement
1 000 €	153	203	Friches Mattei	Frais de publicité
150 000 €	153	2118	Friches Mattei	Acquisition
60 000 €	154	202	Plan local d'urbanisme	Etude révision PLU
2 000 €	154	203	Plan local d'urbanisme	Frais de publicité
20 000 €	155	2188	Aménagement Campu Canicciu	Acquisition matériel
20 000 €	155	231	Aménagement Campu Canicciu	Travaux, contrôles, sécurité
5 000 €	156	203	CTM	Frais de publicité
95 000 €	156	231	CTM	Frais d'études, travaux
5 000 €	159	203	Aménagement terrain Brogatolla – Résidence Senior	Frais de publicité
35 000 €	159	231	Aménagement terrain Brogatolla – Résidence Senior	AMO / Maitrise d'œuvre / Contrôles, sécurité, SPS, sondage / Travaux aménagement
5 000 €	162	2111	Chapelle St Antoine	Acquisition
15 000 €	162	231	Chapelle St Antoine	Travaux crépi
5 000 €	164	203	Cimetière de Toga	Frais de publicité
15 000 €	164	231	Cimetière de Toga	AMO / Maitrise d'œuvre / Contrôles, sécurité, SPS, sondage / Travaux
1 000 €	165	203	Rénovation de l'école Kalliste	Frais de publicité
50 000 €	165	231	Rénovation de l'école Kalliste	AMO / Maitrise d'œuvre Contrôles, sécurité, SPS, sondage, travaux
5 000 €	168	231	Piste DFCI-Canale-A Nivera	Etudes
2 000 €	175	203	Aménagement chemin d'Alzetu – Ruelle de l'Olmu	Frais de publicité
28 000 €	175	231	Aménagement chemin d'Alzetu – Ruelle de l'Olmu	Etudes, travaux
2 000 €	177	203	Parking Casevecchie – Ste Marie	Frais de publicité
48 000 €	177	231	Parking Casevecchie – Ste Marie	Etudes
2 000 €	178	203	Aménagement convivial villageois	Frais de publicité
48 000€	178	231	Aménagement convivial villageois	Etudes, travaux
2 000 €	179	203	Mur de soutènement prés du lavoir - Casevecchie	Frais de publicité
28 000 €	179	231	Mur de soutènement prés du lavoir - Casevecchie	Etudes, travaux
5 000 €		203		Frais de publicité
20 000 €		2188		Acquisition
20 000 €		231		Etudes, travaux
1 832 000 €	TOTAL			

2/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Monsieur Michel ROSSI

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-003-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026